



Nom commercial: Rhei extr liquidum 1/1

Numéro de la matière: 127361

Version: 1 / CH

Date de révision: 05.01.11

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 27.04.12

## 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Rhei extr liquidum 1/1

N° d'article 12736100

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Adresse

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9101 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la personne

responsable pour  
cette FDS

sdb@haenseler.ch

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

## 2. Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3

H226

#### Classification selon les Directives CE

Classification

R10

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

#### Pictogrammes de danger



#### Mention d'avertissement

Attention

#### Mentions de danger

H226

Liquide et vapeurs inflammables.

#### Conseils de prudence

P210

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P233

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P243

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P370+P378.1

En cas d'incendie: utiliser eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse stable aux alcools ou produits extincteurs en poudre pour l'extinction.

P403+P235

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.



Nom commercial: Rhei extr liquidum 1/1

Numéro de la matière: 127361

Version: 1 / CH

Date de révision: 05.01.11

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 27.04.12

### Étiquetage selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et réglementations nationales en vigueur.

#### Phrase(s) de risque

10 Inflammable.

#### Phrase(s) S

2 Conserver hors de la portée des enfants.

7 Conserver le récipient bien fermé.

16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

## 3. Composition/informations sur les composants

### Caractérisation chimique

Produits médicaux  
Extraits des plantes médicinales  
Solution alcoolique

### Composants dangereux

#### Ethanol

No. CAS	64-17-5		
No. EINECS	200-578-6		
Concentration		22.5	%
Classification	F, R11		

Classification règlement (CE) no 1272/2008)			
	Flam. Liq. 2		H225

## 4. Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

#### En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle.

#### En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement et longuement avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

#### En cas d'ingestion

Consulter un médecin si nécessaire. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié



Nom commercial: Rhei extr liquidum 1/1

Numéro de la matière: 127361

Version: 1 / CH

Date de révision: 05.01.11

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 27.04.12

Eau pulvérisée, Dioxyde de carbone, Mousse stable aux alcools, Produits extincteurs en poudre, Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

**Moyens d'extinction non-appropriés**

Jet d'eau

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, formation de gaz toxiques et inflammables. En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

**5.3. Conseils aux pompiers****Équipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Porter un vêtement complet de protection. Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).

**Autres données**

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

**6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à assurer une aération suffisante. Mettre les personnes en sûreté. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés. Nettoyer.

**7. Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Conservé hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Aire de stockage dotée d'une bonne aération.

**8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition****Ethanol**

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	960	mg/m <sup>3</sup>	500	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	1920	mg/m <sup>3</sup>	1000	ppm(V)
Limitation maximale: 4x15; Groupe du risque pendant la grossesse: C; Etablie le: 2005;				

**8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**



Nom commercial: Rhei extr liquidum 1/1

Numéro de la matière: 127361

Version: 1 / CH

Date de révision: 05.01.11

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 27.04.12

Eviter le contact avec le corp. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Conserver à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales.

**Protection respiratoire - Note**

nécessaire; Ne pas respirer les vapeurs, l'aérosol ou la poussière. Veiller à une ventilation adéquate.

**Protection des mains**

Matériau approprié Gants / résistant à les produits chimiques

**Protection des yeux**

Lunettes assurant une protection complète des yeux

**Protection du corps**

Vêtement de protection anti-feu

## **9. Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**Point d'ébullition**

Valeur > 78 °C  
Source Banque de données de substances GESTIS  
(<http://www.dguv.de/ifa/de/gestis/stoffdb/index.jsp>)

**Point d'éclair**

Valeur > 24 °C  
Source Banque de données de substances GESTIS  
(<http://www.dguv.de/ifa/de/gestis/stoffdb/index.jsp>)

**Pression de vapeur**

Valeur < 5.8 kPa  
Source Banque de données de substances GESTIS  
(<http://www.dguv.de/ifa/de/gestis/stoffdb/index.jsp>)

## **10. Stabilité et réactivité**

### **10.4. Conditions à éviter**

La chaleur

### **10.5. Matières incompatibles**

Les métaux alcalins, De l'ammoniaque, peroxydés, Agents d'oxydation

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

produits de décomposition responsables du danger: Oxyde de carbone, Dioxyde de carbone, vapeurs / gaz inflammables

## **11. Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**corrosion cutanée/irritation cutanée;**

Remarque Irritant pour la peau et les muqueuses.

**lésions oculaires graves/irritation oculaire;**

Remarque Contact avec le produit peut provoquer des irritations des yeux.

**Expériences issues de la pratique**

Les vapeurs de solvant irritent les organes de la respiration. Provoque des perturbations du système nerveux central et peut conduire à des maux de tête, des troubles respiratoires ou des pertes de conscience. Le produit a un effet anesthésiant. risque d'affections hépatiques.

**Autres données**



Nom commercial: Rhei extr liquidum 1/1

Numéro de la matière: 127361

Version: 1 / CH

Date de révision: 05.01.11

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 27.04.12

la très longue expérience pratique a montré que manipulé correctement le produit n'a aucun effet nocif ou toxique.

Données toxicologiques spécifiques à ce produit ne sont pas connues.

## **12. Informations écologiques**

### **12.6. Autres effets néfastes**

#### **Information supplémentaire sur l'écologie**

Ne pas laisser parvenir le produit non dilué ou bien en grande quantité dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation.

## **13. Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

#### **Déchets de résidus**

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

#### **Emballages contaminés**

Éliminer comme le produit non utilisé.

## **14. Informations relatives au transport**

### **Transport terrestre ADR/RID**

#### **14.1. Numéro ONU**

UN 1293

#### **14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

TEINTURES MÉDICINALES

Sources de danger Ethanol, Méthanol

#### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Classe 3

Carte pour désignation du danger 3

#### **14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage III

### **Transport maritime IMDG/GGVSee**

#### **14.1. Numéro ONU**

UN 1293

#### **14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

TINCTURES, MEDICINAL

Sources de danger Ethanol, Methanol

#### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Classe 3

#### **14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage III

### **Transport aérien**

#### **14.1. Numéro ONU**

UN 1293

#### **14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

TINCTURES, MEDICINAL

Sources de danger Ethanol, Methanol

#### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Classe 3

#### **14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage III



Nom commercial: Rhei extr liquidum 1/1

Numéro de la matiere: 127361

Version: 1 / CH

Replaces Version: - / CH

Date de révision: 05.01.11

Date d'impression: 27.04.12

## **15. Informations réglementaires**

## **16. Autres informations**

### **R-phrases listed in chapter 3**

11 Facilement inflammable.

### **Hazard statements listed in chapter 3**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

### **Informations complémentaires**

Relevant changes compared with the previous version of the safety data sheet are marked with: \*\*\*  
Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.